



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2010-0098 – SUNSTONE EV  
dossier lié n° 9400410

Maisons-Alfort, le 03 Février 2010

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
SUNSTONE EV, revente de TCHAO PLUS EV**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par TRADI-AGRI SA, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation SUNSTONE EV.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence TCHAO PLUS EV, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9400410, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour SUNSTONE EV est bien strictement identique à celle déclarée pour TCHAO PLUS EV ;

Considérant que les attestations d'engagements de fourniture et d'approvisionnement de la préparation d'origine entre TRADI-AGRI SA et MONSANTO AGRICULTURE France SAS ont été fournies ;

Considérant l'avis de l'Afssa du 20 août 2007 relatif à demande de mise sur le marché du produit TCHAO PLUS EV suite à l'inscription du glyphosate à l'annexe I de la directive 91/414/CEE ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation SUNSTONE EV, présentée par TRADI-AGRI SA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit TCHAO PLUS EV.**

**Marc MORTUREUX**